



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 14 mai 2004

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :
le 4 mai 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 18 mai 2004

**Coulée Verte - Réalisation d'un cheminement entre le Moulin de
Bouzon et la Roussille - Avenant n°2 au marché - Lot 2 Phase 3**

[\[Annexe\]](#)

Président :
M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Robert PLANTECOTE donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mme Annie COUTUREAU.
Mme Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 mai 2004

DELIBERATION D20040191

Espaces Verts

**Coulée Verte - Réalisation d'un cheminement entre le Moulin de
Bouzon et la Roussille - Avenant n°2 au marché - Lot 2 Phase 3**

Monsieur Amaury BREUILLE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Le marché concernant la réalisation d'un cheminement a été signé en novembre 1999, il prévoit une clôture sur poteaux bois et uniquement trois puits pour les jardins collectifs (parcelles BN 859/883 et BE 299).

Le 11 mai 2001, un jugement d'expropriation a accordé à trois plaignants une clôture sur poteaux métalliques et des puits pour le pompage.

Afin d'harmoniser la réalisation, tout en respectant les actes du jugement, il convient de réaliser trois puits supplémentaires et de poser une clôture sur poteaux métalliques sur l'ensemble du linéaire.

Par ailleurs, le matériau de l'allée initialement prévu sur une largeur de 1,50m en écorce de pin sera remplacé par un stabilisé sur 2m de largeur. Ce matériau est moins sensible aux inondations et est plus roulant pour les cyclistes et les poussettes.

Les travaux complémentaires doivent être intégrés au Marché initial par l'intermédiaire d'un avenant en plus value d'un montant de 9 445.88 € HT, soit 11 297.27 TTC.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver cet avenant et autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Amaury BREUILLE

[Ordre du jour](#)